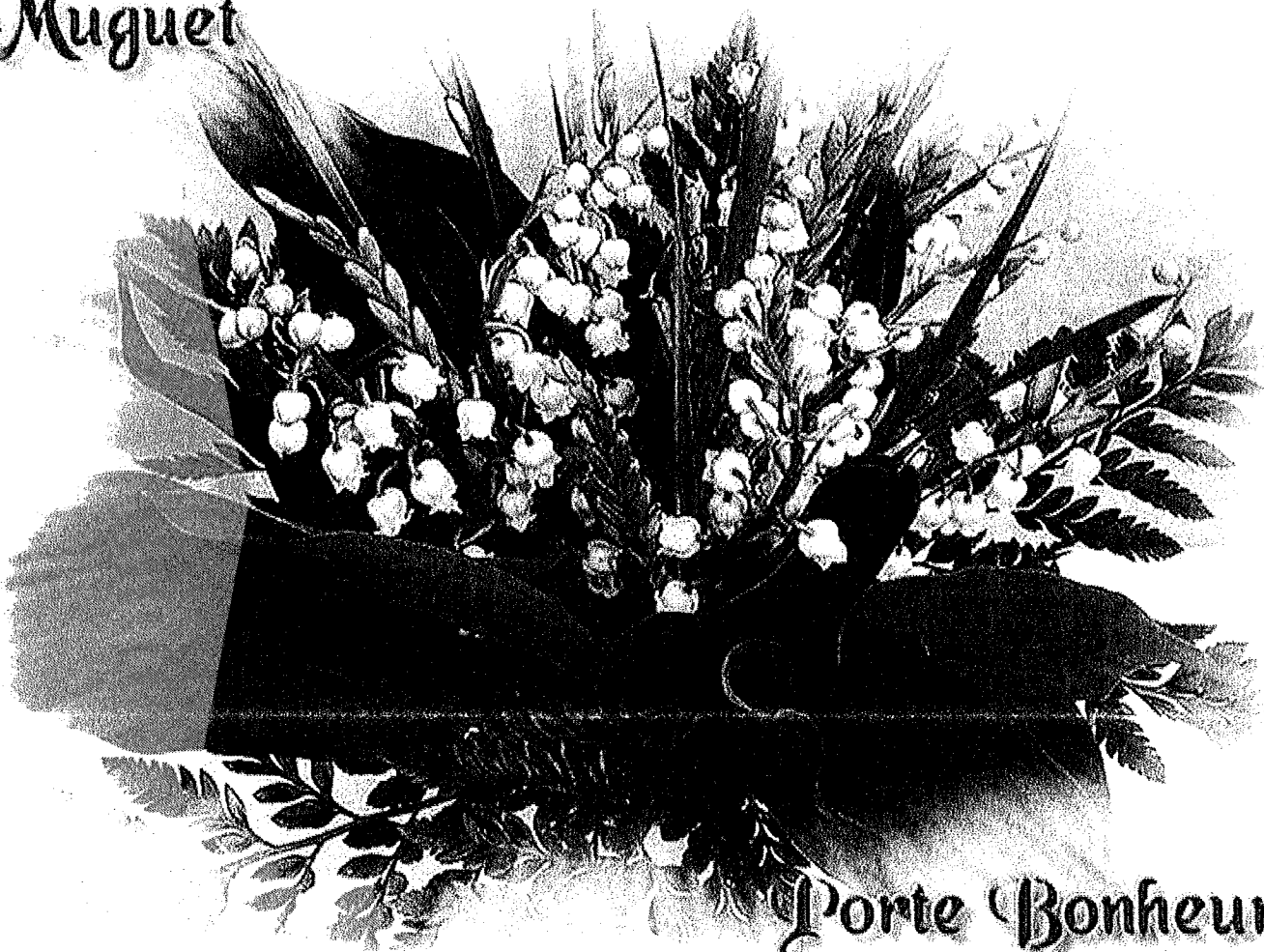


Muguet



Porte Bonheur

Le Petit Bavard

mai 2017

La Vie municipale

Séance du conseil a eu lieu le **5 avril 2017**. Afin de prendre connaissance des sujets traités lors de la séance du conseil, nous vous rappelons que les textes intégraux des décisions du conseil municipal sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

Prochaine séance du conseil

Se tiendra, le **3 mai 2017** au gymnase de l'école à compter de 19 heures. Il nous fera grandement plaisir de vous y accueillir et de vous informer de votre monde municipal. Soyez présents en grand nombre, nous apprécions votre présence !

Prochaines séances à venir pour 2017 :

07 juin

05 juillet

02 août

06 septembre

04 octobre

1er novembre

06 décembre

Horaire du Bureau municipal :

Lundi au mercredi : 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30

Jeudi : 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16h vendredi : fermé

22 mai : Veuillez noter que le bureau municipal sera fermé pour le congé de la Fête des patriotes.

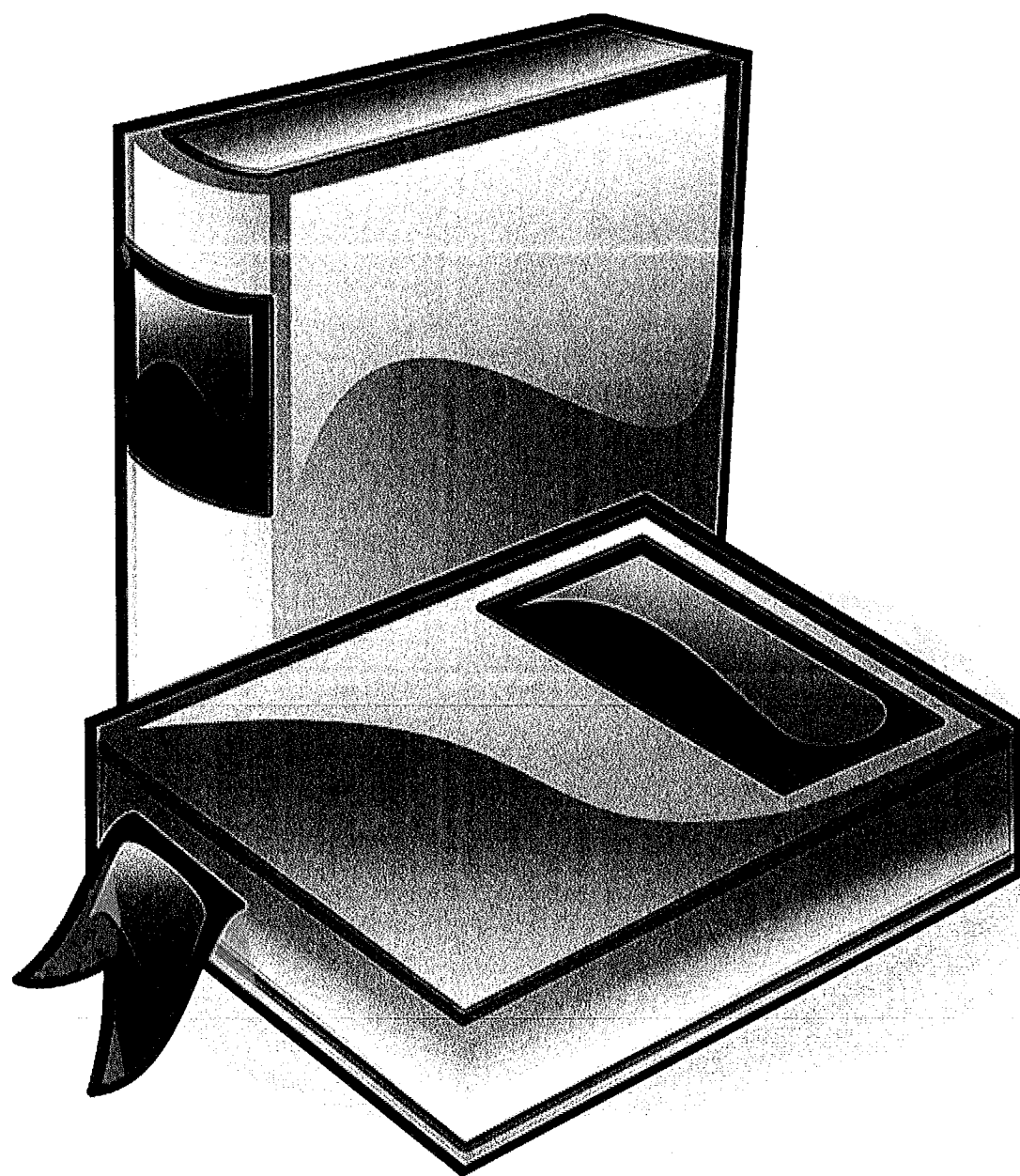
Collecte des ordures : 9, 16, 23 et 30 mai.

Récupération : 10, 17, 24 et 31 mai.

Calendrier joint.

Bibliothèque Municipale

Horaire : mardi de 13 h à 16 h et de 18 h 30 à 20 h 30
Lieu : **1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac**
Responsable : Mme Lise Bérubé



MÉMO

Horaire de l'inspecteur municipal de avril à octobre inclusivement.

Les mercredis de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30 et les jeudis de 8h à 12h.

Exception pour la semaine du 14 au 20 mai.

Mardi le 16 mai : 8h à 12h.

Mercredi le 17 : 8h à 12h et 12h30 à 16h30.

Chronique de l'inspecteur municipal en environnement et bâtiment

PROTECTION DU MILIEU RIVERAIN (SUITE)

21.3 Usages, ouvrages et travaux prohibés et autorisés sur le littoral

Sur le littoral, sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux à l'exception des constructions, des ouvrages et des travaux suivants si leur réalisation n'est pas incompatible avec d'autres mesures de protection recommandées pour les plaines inondables:

1° un quai peut être érigé aux conditions suivantes:

- a. un seul quai est autorisé par terrain;
- b. toutes les parties d'un quai doivent être situées à un minimum de 2 mètres des lignes latérales du terrain et de leurs prolongements sur le littoral établi perpendiculairement à la rive;
- c. le quai doit être construit sur pilotis, sur pieux ou au moyen de plates-formes flottantes de manière à assurer la libre circulation des eaux
- d. l'utilisation de matériaux susceptibles de contaminer l'eau est interdite pour la construction d'un quai; (Ex : bois créosoté, pneu, baril ayant servi à contenir des produits contaminant ou toxique).

- e. la superficie du quai additionnée à celle de l'abri à bateau ne doit pas excéder 20 mètres carrés sauf pour les usages de type commercial, industriel, publique, institutionnel ou communautaire;
 - f. la hauteur maximale est de 0,75 mètre, calculée à partir des hautes eaux;
 - g. à l'exception d'un garde-corps, de bancs, d'échelles, et d'abris à bateau, aucune construction n'est permise sur le plancher du quai;
- 2° l'aménagement de traverses de cours d'eau relatif aux passages à gué, aux ponceaux et ponts;
- 3° les équipements nécessaires à l'aquaculture;
- 4° les prises d'eau;
- 5° l'aménagement, à des fins agricoles, de canaux d'amenée ou de dérivation pour les prélèvements d'eau dans les cas où l'aménagement de ces canaux est assujéti à l'obtention d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2);
- 6° l'empiétement sur le littoral nécessaire à la réalisation des travaux autorisés dans la rive;
- 7° les travaux de nettoyage et d'entretien des cours d'eau, sans déblaiement, à réaliser par la municipalité et la MRC selon les pouvoirs et devoirs qui leur sont conférés par la Loi;

- 8° les constructions, les ouvrages et les travaux à des fins municipales, commerciales, industrielles, publiques ou pour des fins d'accès public, y compris leur entretien, leur réparation et leur démolition, assujettis à l'obtention d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1), la *Loi sur le régime des eaux* (L.R.Q., c. R-13) ou toute autre loi;
- 9° l'entretien, la réparation et la démolition de constructions et d'ouvrages existants, qui ne sont pas utilisés à des fins municipales, industrielles, commerciales, publiques ou d'accès publique;
- 10° Les aménagements fauniques ne nécessitant pas de remblai et ceux qui en nécessitent lorsqu'autorisés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

21.4 Les abris à bateau

Malgré ce qui précède, un bâtiment accessoire servant à abriter une embarcation nautique peut être construit sur la rive ou le littoral aux conditions suivantes:

- 1° un seul abri à bateau est autorisé par terrain;
- 2° toutes les parties d'un abri à bateau doivent être situées à un minimum de 2 mètres des lignes latérales du terrain et de leurs prolongements sur le littoral établi perpendiculairement à la rive;
- 3° l'abri doit être construit sur pilotis, sur pieux ou au moyen de plates-formes flottantes de manière à

assurer la libre circulation des eaux;

- 4° les matériaux de revêtement extérieur doivent être conformes aux matériaux autorisés pour les bâtiments résidentiels;
- 5° l'utilisation de matériaux susceptible de contaminer l'eau est interdite pour la construction d'un abri à bateau; (Ex : bois créosoté, pneu, baril ayant servi à contenir des produits contaminants ou toxiques)
- 6° la superficie maximale est de 20 mètres carrés sauf pour les usages de type commercial, industriel, publique, institutionnel ou communautaire;
- 7° la hauteur maximale des murs est de 3 mètres;
- 8° aucune terrasse et aucune pièce, habitable ou non, ne doit être aménagée sur l'abri ou à l'intérieur de l'abri, à l'exception de l'espace requis pour le remisage de l'embarcation et des accessoires connexes;
- 9° un abri à bateau situé sur le littoral n'est pas considéré dans le calcul du nombre maximal et de la superficie maximale des bâtiments complémentaires;

Nonobstant les conditions précédentes, un abri à bateau rattaché à un usage de type commercial, industriel, publique, et institutionnel doit respecter les exigences prescrite par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1), la *Loi sur le régime des eaux* (L.R.Q.,c. R-13) ou toute autre loi.

FRIPIERIE

La friperie est ouverte à tous les mardis après-midi de 13h à 16h , au 1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac.

C'est le temps de faire votre ménage du printemps, nous acceptons tous les vêtements, jouets, articles de décoration et de couture, CD de musique, etc.

Notez que tous les profits vont aux loisirs de St-Roch-de-Mékinac.

Pour plus d'informations, contactez Marlène Doucet au 819-646-5824

Semainier mai

Célébrations dominicales : 7, 21 et 28 mai

Messe le 14 mai 2017 :

Intention pour :

1- Mme Rose Lemieux, par Mme Danielle Lemieux.

2- Mme Gabrielle Vaugeois, par M Denis Vaugeois.



Âge d'Or St-Roch-de-Mékinac

Activités mai :

Les mardis 2, 9, 16, 23 et 30 mai : bingo, dards et cartes.

Le mardi 9 mai : dîner du mois.

Les activités de quilles virtuelles et ViActive du mercredi, reprendront en septembre.

Veillez noter que l'assemblée générale annuelle de l'Âge D'Or aura lieu le 16 mai à 13h30.

La FADOQ de St-Roch-de-Mékinac est à la recherche d'une personne pour du travail bénévole en secrétariat.

Les personnes intéressées doivent se présenter lors de l'assemblée annuelle du 16 mai.

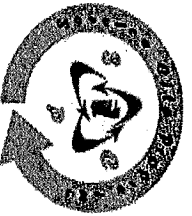
Contactez Micheline Demers : 514-946-4195.

COMMUNIQUÉ

Le **Carrefour Normandie** est un organisme de distribution alimentaire.

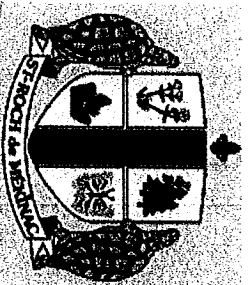
Les personnes intéressées doivent appeler au 418-365-5769 pour obtenir des renseignements ou, se rendre directement au 331, rue Notre-Dame, Saint-Tite, pour s'inscrire.

En ce qui concerne la distribution à la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac (pour les personnes déjà inscrites), l'horaire est le **3 et le 17 mai** à compter de 13h 30 au 1216, rue Principale.



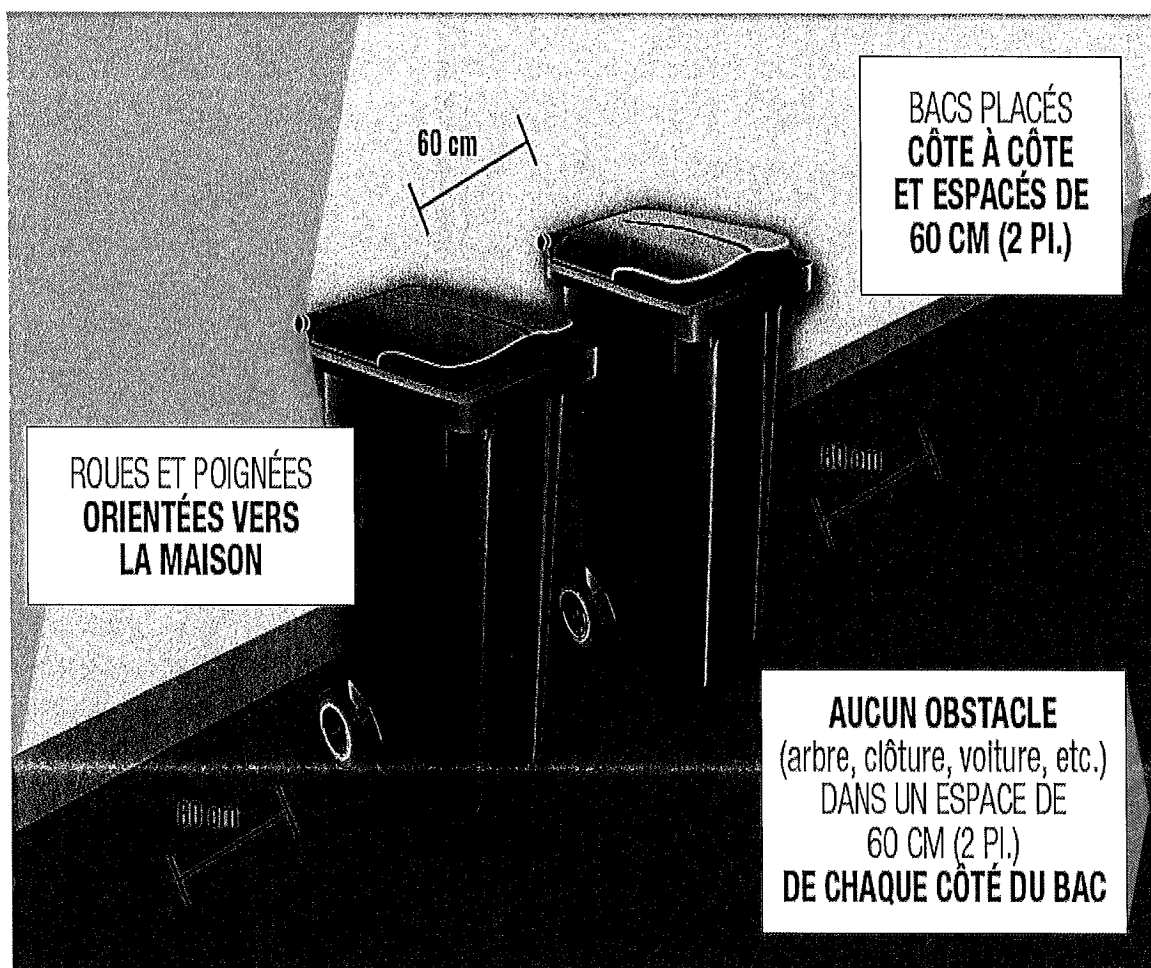
Téléphone : 418-365-6294
Fax : 418-365-4452
Sans Frais : 1-844-370-6294
Courriel : ventes@sepmc.ca

2017



418-646-5635

janvier							février							mars							avril						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2			4	5	6					1	2	3	4	5			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
8	9	10	11	12	13	14		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
15	16			18	19	20	1	12	13		15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
22	23	24	25	26	27	28	2	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31							
29	30						3	26	27	28	29	30															
mai							juin							juillet							août						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	18					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
7	8		10	11	12	13	1	5		7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
14	15		17	18	19	20	2	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
21	22		24	25	26	27	3	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30								
28	29		31			22	4	26	27	28	29	30		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
septembre							octobre							novembre							décembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
3	4		6	7	8	9	2	3		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
10	11		13	14	15	16	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
17	18		20	21	22	23	4	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
24	25		27	28	29	30	5	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						
						39	6	25	26	27	28	29	30		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
							7	26	27	28	29	30		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
							8	27	28	29	30		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
							9	28	29	30		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
							10	29	30		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							11	30		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
							12		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
							13		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
							14		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
							15		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
							16		6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
							17		7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
							18		8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
							19		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	
							20		10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
							21		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	
							22		12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
							23		13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
							24		14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
							25		15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
							26		16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
							27		17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31				
							28		18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
							29		19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						
							30		20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31							
							31		21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31								
									22	23	24	25	26	27	28	29	30	31									
									23	24	25	26	27	28	29	30	31										
									24	25	26	27	28	29	30	31											
									25	26	27	28	29	30	31												
									26	27	28	29	30														
									27	28	29	30															
									28	29	30																
									29	30																	
									30																		
									31																		



**Voici un exemple à suivre pour la position
de vos bacs à ordures et recyclage.**

ÉCOCENTRE ST-ROCH-DE-MÉKINAC

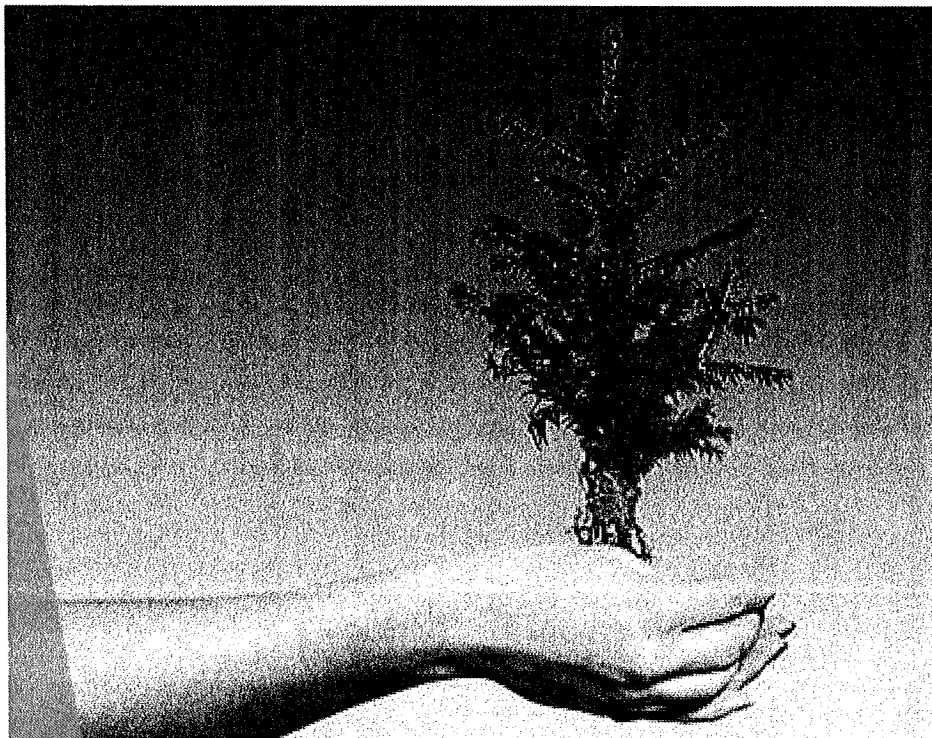
Veuillez prendre note que votre écocentre ouvrira à compter de mercredi le 3 mai 2017.

Horaire : tous les mercredis de 13h à 16h et les samedis de 9h à 12h.

Prendre rendez-vous avec la municipalité au 819-646-5635.

Adresse de l'écocentre : 1210, route Ducharme,
St-Roch-de-Mékinac.

MOIS DE L'ARBRE



Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, la municipalité est heureuse de contribuer à la distribution d'arbres offerts par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Pour ceux et celles qui sont intéressés vous n'avez qu'à vous présenter au bureau municipal qui est situé au 1216, rue Principale, St-Roch-de-Mékinac et ce à compter d'aujourd'hui 19 mai 2017.

Bienvenue à tous,



NOUVELLES NORMES CONCERNANT LES MISES À L'EAU JOURNALIÈRES POUR L'ANNÉE 2017

Bonjour à tous,

L'été sera bientôt à nos portes et avec ce vent de chaleur des changements concernant la mise à l'eau des résidents de St-Roch-de-Mékinac seront effectifs à partir du 12 mai 2017.

Pour avoir droit à votre descente gratuite, il vous faudra à l'avenir, non seulement copie de votre compte de taxe, mais aussi une preuve d'identité avec photo et bonne adresse, ainsi que les lettres d'enregistrement de votre embarcation et de votre remorque, afin qu'en cas d'urgence nous puissions rapidement vous retracer.

Veuillez noter aussi que seuls les propriétaires de l'embarcation pourront avoir accès gratuitement. Il sera interdit de prêter votre embarcation et dire à l'occupant de dire que c'est de votre part, à ce moment l'occupant quel qu'il soit, devra payer son accès à la mise à l'eau. Prenez note également que si la vitesse n'est pas respectée sur le terrain, l'accès à la mise à l'eau sera annulée et vous perdrez ainsi votre droit d'accès pour la saison.

Toutes ces mesures ont pour but de diminuer les entrées frauduleuses ainsi que les accidents, surtout en période de pointe. Merci de bien vouloir collaborer,

Lise Bérubé, gérante

Femmes de Mékinac

Pour informations et inscriptions : 418-289-2588.

www.femmekinac.qc.ca. Bienvenue à toutes!

Lundi 1er mai 2017 : Journée d'inscriptions aux activités de Mai et Juin 2017 de 10 h à 17 h.

Jeudi 4 mai 2017 : dans le cadre de la Journée internationale sans diète du 6 mai **Causerie-Atelier-Femmes-Échanges « Les troubles alimentaires » avec Anorexie et boulimie Québec (ANEB) de 13 h 15 à 15 h 30 au Centre de femmes.**

Mardi 9 mai 2017 : nous serons en journée de travail toute la journée et le centre sera fermé. Si vous avez besoin d'aide urgente durant notre absence, contactez le CSSS Vallée-de-la-Batiscan au 418-365-7555 ou SOS Violence conjugale au 1-800-363-9010.

Mercredi 10 mai 2017 : **Causerie-Atelier-Femmes-Échanges « Découvrons le SRAADD CQM » avec Lise Michelin de l'organisme *Solidarité régionale d'aide et d'accompagnement pour la défense des droits en santé mentale du Centre-du-Québec / Mauricie* de 13 h 15 à 15 h 30 à la Salle de l'Âge d'Or de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 209 chemin Lejeune.**

Jeudi 11 mai 2017 : **Causerie-Atelier-Femmes-Échanges « Se protéger contre le braquage à domicile » avec Michel**

Rheault, membre retraité de la Gendarmerie royale du Canada de 13 h 15 à 15 h 30 au Centre de femmes.

Jeudi 18 mai 2017 : Sortie culturelle « Journée libre à Québec » au coût de 16\$. Le paiement confirmera

l'inscription. La priorité des places disponibles sera accordée aux membres.

Samedi 20 mai 2017 : Marche contre l'homophobie et la transphobie à Trois-Rivières. Si vous avez besoin de covoiturage pour y participer, contactez-nous avant le 18 mai.

Lundi 22 mai 2017 : prenez note que Femmes de Mékinac sera fermé à l'occasion du congé de la Journée nationale des patriotes. Si vous avez besoin d'aide urgente durant notre absence, contactez le CSSS Vallée-de-la-Batiscan au (418) 365-7555 / 811 ou SOS Violence conjugale au 1-800-363-9010.

Merci et bonne journée,
Femmes de Mékinac (Centre de femmes)
Julie Bordeleau, agente de promotion
Tél. : (418) 289-2588
Courriel : femmes_mekinac@globetrotter.net
Site Internet : <http://www.femmekinac.qc.ca>



APHA

Association des Personnes
Handicapées Actives de Mékinac

301, rue st-Jacques # 210
418-289-3630

www.apham.org ou sur 

L'APHA Mékinac, organisme qui œuvre pour l'intégration et la défense de droits des personnes adultes vivant en situation d'handicap, vous invite à ses activités.

Calendrier des activités : Mai 2017

Mercredi 3-10-17 Mai : Viactive adaptée, atelier créatif, formatif, de chants et de dextérité ainsi qu'une soupe de l'amitié.

Jeudi 4 Mai : Cuisines Collectives

Mercredi 24 Mai : AGA de l'association suivi d'un dîner fraternel.

Mercredi 31 Mai : Dîner au restaurant À La Fût .

Vendredi le 2 juin : 3^e édition du souper bénéfice « Silence et Noirceur ».

Coût 35\$/billet.

**Pour informations ou réservations :
418-289-3630**



APHA

Association des Personnes
Handicapées Actives de Mékinac

301, rue st-Jacques # 210
418-289-3630

www.apham.org ou sur 

Souper bénéfice « Silence et Noirceur »

Dans le cadre de la Semaine Québécoise des Personnes Handicapées qui se tient du 1^{er} au 7 juin de chaque année, l'Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac organise, pour une 3^e édition, une importante activité de sensibilisation liée à la réalité des personnes vivant avec des handicaps.

Le **vendredi 2 juin prochain**, à la salle Aubin de Ste-Thècle, nous vous invitons à venir vivre, l'espace d'un moment, le quotidien d'une personne handicapée. Une expérience que peu de gens auront l'occasion de réaliser!

Par la présente, nous sollicitons votre participation à cet évènement. **Le coût d'un billet individuel est de 35 \$.** Si vous désirez faire la réservation d'une table de huit (8) personnes, vous pouvez le faire au coût de **270 \$.**

Veuillez réserver vos billets au plus tard le 26 mai 2017. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter au 418-289-3630 ou par courriel à direction@apham.org.

Merci pour votre contribution et au plaisir de vous compter parmi nous!

Chantal Veillette
Directrice générale



ASSOCIATION
des **PERSONNES AIDANTES**
de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Prendre soin
de **SOI**
tout en prenant soin
de **L'AUTRE !**

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390

POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457

info@aidantsvalleebatiscan.org 📧 www.aidantsvalleebatiscan.org

SERVICES OFFERTS

Formations
Conférences
Écoute
Café-jasette
Référence et information
Activités diverses
Répit à domicile



Programmation du mois de mai



Santé mentale vs maladie mentale

Ce café-rencontre vous conscientisera sur les facteurs essentiels à notre bien-être et vous saurez mieux distinguer la **santé** mentale de la **maladie** mentale. Café et collations offerts.

Mardi 2 mai à 13h30

St-Luc-de-Vincennes

Jeudi 4 mai à 13h30

Ste-Thècle

Assistance pour un déplacement efficace et sécuritaire

Formation adaptée offerte par Maurice Brière (formateur accrédité) afin de mieux assister votre proche en perte d'autonomie.

- Accompagnement à la marche
- Fauteuil roulant
- Escalier
- Assistance à l'auto

Heure: De 13h à 17h (4h)

Mardi 9 mai

St-Luc-de-Vincennes

Jeudi 11 mai

Ste-Thècle



* Pour membres proches aidants seulement

** Places très limitées, faites vites!

La maltraitance envers les personnes âgées

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de la Mauricie sera des nôtres pour nous présenter leur nouveau guide pour identifier, agir et prévenir la maltraitance. Celui-ci s'adresse à toutes les personnes susceptibles d'être touchées de près ou de loin par cette problématique.



Mardi 16 mai 13h30

St-Luc-de-Vincennes

Jeudi 18 mai 13h30

Ste-Thècle

Bienvenue à tous!

Aider sans s'épuiser « Reconnaître ses limites »

Cet atelier vous aidera à mieux reconnaître vos limites personnelles en tant que proches aidants et à découvrir les moyens, à votre portée, pour arriver à les respecter.

Mardi 23 mai 13h30

St-Luc-de-Vincennes

Jeudi 25 mai 13h30

Ste-Thècle

Café-Jasette

Détendez-vous le temps d'une jasette et profitez d'un bon café offert pour tous nos membres. Vous aurez la chance de discuter avec d'autres aidants et de créer des liens intéressants.



Mardi 30 mai 13h30

Restaurant Le villageois

828, rue Notre-Dame, St-Narcisse

Jeudi 1 juin 13h30

Relais de la Station

240, chemin de la Côte-Saint-Paul, St-Séverin

Pour informations ou pour inscriptions, n'hésitez pas à communiquer avec nous!

Heures d'ouverture : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

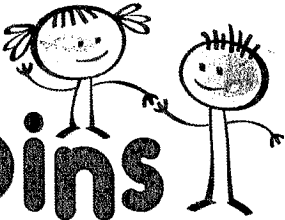
Nous vous suggérons d'appeler avant de vous déplacer afin de vous confirmer notre présence.

Le saviez-vous? Vous prenez soin d'une proche bénévolement et aimeriez avoir plus de temps pour vous tout en assurant une présence rassurante chez celui-ci? Nos programmes de répit peuvent vous aider! Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec la responsable.

3^e édition

13 mai 2017
de 9 h à 14 h

Salon des bambins



La destination famille!

À l'école secondaire
Paul-Le Jeune
405, boulevard St-Joseph à St-Tite

Place de la famille

Kiosques d'information

Heure du conte

Danse pour les petits

Photographe sur place

(une photo gratuite par famille)

Structures gonflables

● Nouveautés ●

Belly painting

Mini conférences

Zone 6-12 ans

Prévente :
3\$/personne
5\$/personne à l'entrée
dîner inclus
Gratuit
0-12 mois



PRÉCAMP DE FORMATION MONITEURS BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Le camp Lac en Coeur est à la recherche de moniteurs bénévoles pour sa saison estivale. Nous recherchons des jeunes de 3e secondaire jusqu'à la 5e secondaire, qui ont le goût de s'impliquer tout en développant leurs aptitudes de leader.

En tant que moniteurs, tu devras t'occuper d'un chalet de 12 enfants et voir à l'épanouissement de tes campeurs pendant les activités. Tu seras encadré par une équipe d'animateurs formés et à l'écoute de tes besoins.

Les jeunes intéressés à devenir moniteurs doivent participer à un précamp de formations qui se déroulera du 2 au 4 juin prochain, directement au camp Lac en Coeur. Les participants auront la chance d'apprendre le travail de moniteurs par divers ateliers sur l'enfant (psychologie de l'enfant, mises en situations, gestion de conflits, trucs et conseils,

etc.) Aussi, ils auront la chance de vivre une véritable simulation de la vie de camp.

« Être moniteur, c'est la possibilité de vivre des émotions fortes, de faire des rencontres inoubliables et de développer son sens des responsabilités. »

Une tournée des écoles secondaires de la Mauricie, aura lieu entre le 14 avril et le 12 mai 2017. Les jeunes auront la chance de poser leurs questions aux animateurs du camp.

Également, ils peuvent s'inscrire sur notre site Internet : www.camplacencoeur.qc.ca/moniteurs en imprimant le formulaire et nous le faisant parvenir par la poste.

Sources et informations :

Isabelle Bédard, directrice adjointe

819 375-0712

dir.adj@camplacencoeur.qc.ca

Camp Lac en Coeur

858 rue Laviolette

Trois-Rivières, Québec

G9A 5S3

RESPONSABLE DU JOURNAL

**Vos suggestions seront appréciées et considérées
Merci!**

**Carole Berger
Secrétaire trésorière adjointe
Municipalité St-Roch-de-Mékinac
Tél. :819-646-5635
carole.berger@regionmekinac.com**